

Communiqué de presse

Le 24 juin 2024

Le Groupe SOS s'engage pour que le mieux vieillir ne soit pas un privilège

Depuis plus de 10 ans, l'association Groupe SOS Seniors accompagne toutes les personnes âgées, quels que soient leurs parcours de vie, leurs moyens ou leur lieu de résidence, afin que chacun puisse vieillir dans les meilleures conditions, en établissement ou à domicile. Fort de son expertise, Groupe SOS Seniors publie aujourd'hui 11 recommandations pour que le mieux vieillir ne soit pas un privilège, mais un droit accessible à toutes et tous.

Une récente analyses de la Dress laisse présager d'une augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes de 1,2 million en 2012 à 3,62 millions d'ici 2060. Le vieillissement est régulièrement au cœur de l'actualité, avec la mise en avant des difficultés que rencontrent le secteur du grand âge.

Combattre les exclusions et les difficultés rencontrées par les seniors, quels que soient leurs revenus ou leur lieu de résidence, incite le Groupe SOS Seniors à agir et à innover pour apporter les solutions les plus adaptées aux crises actuelles et futures. C'est le cas avec le surloyer solidaire, mis en place dans les établissements du Groupe SOS Seniors. Le surloyer solidaire a récemment été repris dans la Loi Bien Vieillir de mars 2024. Une victoire pour lutter contre les inégalités d'accueil.

Le Groupe SOS Seniors publie aujourd'hui un nouveau plaidoyer, « pour que le mieux vieillir ne soit pas un privilège », qui comprend des propositions concrètes pour rendre les seniors pleinement acteurs et actrices de leurs choix tout en conservant le plus longtemps possible leur autonomie et en s'engageant à renforcer le lien social. Parmi les propositions :

Faire de la lutte contre l'isolement social un enjeu prioritaire

Proposition 1

Eriger la lutte contre l'isolement des seniors en priorité nationale, avec des actions de sensibilisation pensées à grande échelle, pour toucher toute la société.

Fluidifier le parcours de santé des seniors

Proposition 5

Développer massivement le recours aux bilans fragilités réalisés dans les hôpitaux pour les personnes âgées en établissement, pris en charge par la sécurité sociale directement, tout en collaborant avec des équipes mobiles hospitalières, capables d'effectuer ces bilans directement dans les Ehpad, afin de réduire les déplacements des seniors fragiles.

Multiplier les solutions alternatives en faveur des personnes vieillissantes requérant des accompagnements spécifiques

Proposition 7

Élargir le dispositif d'Appartements de coordination thérapeutiques au public précaire vieillissant permettant d'accompagner leur volonté de se maintenir à domicile en renforçant pour cela l'accompagnement nécessaire.

Renforcer l'ouverture aux voisin.e.s âgé.e.s des Ehpad pour soutenir le maintien à domicile

Proposition 9

A l'instar du déploiement du service public de l'autonomie en cours de préfiguration, généraliser le développement des Centres de ressources territoriaux ou d'équipes mobiles pluridisciplinaires à tous les Ehpad volontaires pour intervenir auprès des personnes fragiles sur leur territoire de proximité, particulièrement en secteur rural.

Assurer un nombre de professionnel.le.s suffisant dans les établissements au service des personnes âgées

Proposition 14

Assurer le financement des postes permettant d'atteindre un ratio d'encadrement de 8 professionnel.le.s pour 10 résident.e.s, comme le préconise le Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge, permettant d'augmenter le temps soignant et médical, mais aussi les temps d'intervention des psychologues, ergothérapeutes et psychomotriciens dans nos établissements. Actuellement il est de 6 pour 10 dans notre organisation, moyenne de notre secteur. Ce ratio nous permettrait un meilleur accompagnement en faveur des personnes de plus en plus dépendantes. Ce renforcement de compétences doit aller de pair avec un alignement des rémunérations dans le secteur associatif au même niveau que dans les établissements publics.

Proposition 15

Doter les Ehpad de postes d'infirmiers en pratique avancée pour favoriser la coordination des soins et lutter contre la désertification médicale.

Soutenir la promotion des gestes responsables et l'intégration des énergies renouvelables dans nos établissements

Proposition 23

Mobiliser des incitations financières pour favoriser les investissements nécessaires à l'intégration des énergies renouvelables dans nos établissements.

Proposition 24

Supprimer l'interdiction des récupérateurs d'eau de pluie dans les établissements sociaux et médico-sociaux. Le projet d'un décret est d'ailleurs en cours.

Le plaidoyer est à télécharger [ici](#)

A propos de l'association Groupe SOS Seniors, un secteur du Groupe SOS :

Chaque personne, quel que soit son parcours de vie, mérite de vieillir dans les meilleures conditions possibles.

Depuis 10 ans, l'association Groupe SOS Seniors s'engage à défendre et à valoriser la place des personnes âgées dans notre société. Elle fait le choix d'un accompagnement de proximité accessible à toutes et à tous, respectueux des volontés des personnes âgées et adapté à leurs besoins.

L'association Groupe SOS Seniors agit particulièrement pour renforcer le lien social à domicile (cohabitation intergénérationnelle, animation d'habitat partagé, lutte contre l'isolement) et en établissement (114 établissements et services), quel que soit le niveau de revenus.

Pionnier dans le secteur du grand âge, **notre mission est reconnue d'utilité publique**. Elle concilie le bien-être des personnes avec un modèle économique pérenne et non lucratif, en reconnaissant la diversité des besoins individuels et en répondant de manière approfondie aux situations de vulnérabilité. Groupe SOS Seniors est l'une des associations fondatrices du Groupe SOS.

Mieux-vieillir ne doit pas être un privilège.
www.groupesos-seniors.org

A propos du Groupe SOS :

Le Groupe SOS, fondé en 1984 pendant les années sida, est un groupe associatif, acteur majeur de la cohésion sociale en France et dans le monde.

Le Groupe SOS intervient principalement dans les champs de la solidarité, de la jeunesse, de la santé et des seniors. Plus grand groupe de l'économie sociale et solidaire (ESS) en Europe, le Groupe SOS est convaincu que ces activités ne doivent pas être motivées par le profit.

Le Groupe SOS agit également dans les champs de la transition écologique, des exclusions territoriales, des commerces durables et de la culture pour toutes et tous.

En abordant toutes les problématiques et en accompagnant tous les publics, même les plus complexes, le Groupe SOS se démarque par son courage, son audace et sa capacité à innover. Il n'existe pas, à ce stade, d'associations comparables en termes de taille, de portée et de diversité d'interventions.

22 000 salarié.e.s, 2 millions de personnes bénéficiaires, 750 établissements, associations et entreprises sociales, 50 pays.

www.groupe-sos.org

CONTACTS PRESSE

Geraldine.bucci@groupe-sos.org | 06 37 38 17 70
Directrice de la communication de Groupe SOS Seniors

Margot.leridon@groupe-sos.org
Chargée de contenus et plaidoyer au Groupe SOS